



CMS

**Convention sur la conservation
des espèces migratrices
appartenant à la faune sauvage**

Distr.

GENERAL

UNEP/CMS/Conf.7.1.1

10 juin 2002

Point 5 de l'ordre du jour

FRANÇAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

SEPTIÈME SESSION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES
Bonn, 18-24 septembre 2002

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

*Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité, et ne sera pas distribué en réunion.
Les délégués sont priés de se munir de leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies
supplémentaires.*

	Documents	Notes
<p>1. Ouverture de la session La conférence sera ouverte officiellement le matin du 18 septembre à la fin d'une cérémonie d'ouverture commune (CMS-AEWA) pour laquelle un programme séparé sera mis à disposition.</p>	Programme de la cérémonie d'ouverture	
<p>2. Discours d'ouverture Le Président du Comité permanent de la CMS fera une déclaration liminaire et dirigera les affaires de la session jusqu'à l'élection des membres du Bureau (point 4 de l'ordre du jour)</p>		
<p>3. Adoption de l'ordre du règlement intérieur Il est envisagé de proposer pour adoption le même règlement intérieur que celui appliqué à la COP6 (Le Cap, 1999). L'attention sera appelée sur l'Article 14(2) concernant les droits de vote des Parties ayant un retard dans le versement de leur contribution, article qui sera strictement appliqué à la session actuelle, conformément à la décision de la Conférence des Parties.</p>	UNEP/CMS/Conf. 7.4	
<p>4. Election des membres du Bureau Conformément à l'Article 5 du règlement intérieur, les membres du Bureau ci-après seront élus par acclamation: le Président du Comité plénier (qui sera également vice-président de la Conférence) et le Vice-président du Comité plénier.</p>		
<p>5. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail La session est invitée à examiner l'ordre du jour provisoire et le calendrier, et à faire toute proposition d'amendement avant leur adoption.</p>	UNEP/CMS/Conf.7. 1 (Rev.1) UNEP/CMS/Conf. 7.2 UNEP/CMS/Conf. 7.2.1 UNEP/CMS/Conf. 7.3	
<p>6. Etablissement du Comité chargé de la vérification des pouvoirs et des comités de session La session est invitée à mettre en place officiellement le Comité plénier ouvert à tous, conformément à l'Article 23, et à mettre en place un comité de cinq membres, à composition linguistique et géographique appropriée, afin d'examiner les pouvoirs <i>originaux</i> des délégations officielles. La session pourra demander, si besoin est, d'établir d'autres comités de session (groupes de travail).</p>		
<p>7. Admission des observateurs La session est invitée à admettre comme observateurs les six conseillers scientifiques experts nommés par la Conférence des Parties, de même que les représentants des OIG et ONG internationales et nationales répondant aux critères prévus à l'Article VII, alinéa 9, de la Convention.</p>	La liste des organisations désirant être admises sera lue par le Secrétariat.	
<p>8. Déclarations liminaires Les déclarations écrites seront diffusées et compilées pour incorporation dans le rapport de la session. Bien que de telles déclarations, comme règle générale, ne soient pas présentées oralement, la Présidence pourra solliciter les représentants d'observateurs non-Parties à faire part des considérations de leurs gouvernements relatives à l'adhésion à la CMS.</p>	UNEP/CMS/Conf.7.15.x	

	Documents	Notes
<p>9. Rapports</p> <p>(a) Secrétariat Se référant à son rapport oral le Président du Comité permanent résumera les développements majeurs ayant eu lieu dans le cadre de la CMS depuis la COP6. <i>Résultats escomptés</i>: La Conférence prendra note du rapport du Secrétariat.</p>	UNEP/CMS/Conf.7.5.1	
<p>(b) Comité permanent La Présidence du Comité permanent sera invitée à faire brièvement rapport sur les activités entreprises par le Comité permanent et ses membres au cours de la période triennale précédente, de même que sur les discussions du Comité lors de sa 24^{ème} réunion (17 septembre). <i>Résultats escomptés</i>: La Conférence prendra note du rapport écrit/oral de la Présidence du Comité permanent.</p>	UNEP/CMS/Conf. 7.5.2 UNEP/CMS/Inf. 7.6	
<p>(c) Conseil scientifique; La Présidence du Conseil scientifique sera invitée à souligner les activités principales entreprises par le Conseil au cours de la période triennale précédente et de faire rapport sur les résultats de la 11^{ème} réunion du Conseil qui s'est tenue immédiatement avant la COP7. <i>Résultats escomptés</i>: La Conférence prendra note du rapport écrit/oral de la Présidence du Conseil scientifique.</p>	UNEP/CMS/Conf. 7.5.3 UNEP/CMS/Inf. 7.5	
<p>(d) Dépositaire Le représentant du Dépositaire sera invité à faire rapport sur les activités relatives à l'accomplissement de ses fonctions comme dépositaire, notamment en ce qui concerne l'acceptation des instruments d'adhésion/ratification et la diffusion des textes officiels de la Convention. <i>Résultats escomptés</i>: La Conférence prendra note du rapport écrit/oral du Dépositaire.</p>	UNEP/CMS/Conf. 7.5.4	
<p>10. Rapport du Comité chargé de la vérification des pouvoirs La Présidence du Comité chargé de la vérification des pouvoirs fera régulièrement rapport sur l'état de la vérification des pouvoirs qui lui sont soumis pour examen.</p>	UNEP/CMS/Conf. 7.6	
<p>11. Examen de l'application de la Convention</p> <p>(a) Plan de gestion de l'information de la CMS; La session sera invitée à examiner les progrès accomplis pour l'application du Plan de gestion de l'information (sigle anglais : IMP), comme prévu à la Résolution 6.5. de la COP6. Certaines des questions seront examinées plus en détail sous les points de l'ordre du jour ci-après. <i>Résultats escomptés</i>: Finalisation de l'IMP à la lumière des progrès accomplis jusqu'à ce jour et examen des priorités actuelles.</p>	UNEP/CMS/Conf. 7.6	

	Documents	Notes
<p>(i) Synthèse des rapports des Parties Le Secrétariat et/ou son consultant fera rapport sur un exercice majeur entrepris afin de faire une synthèse des informations contenues dans les rapports nationaux soumis par les Parties à la CMS. Les résultats auront des incidences sur l'examen de l'application du Plan stratégique (point 11d de l'ordre du jour). Résultats escomptés: Des recommandations sur la poursuite de ce travail à l'avenir, afin de maximiser la valeur informative des rapports des Parties et d'assurer une contribution utile de la CMS à l'exercice d'harmonisation pour les instruments relatifs à la diversité biologique.</p>	<p>UNEP/CMS/Conf. 7.6.1 UNEP/CMS/Inf. 7.14.x</p>	
<p>(ii) Format pour les rapports nationaux La session sera invitée à commenter et à affiner, selon qu'il conviendra, le nouveau format pour la préparation des rapports nationaux lequel avait été introduit à titre d'essai avant la COP7. Résultats escomptés: Adoption du format pour les rapports nationaux.</p>	<p>UNEP/CMS/Conf. 7.6.2 UNEP/CMS/Res. 7.4</p>	
<p>(iii) Registre mondial des espèces migratrices (sigle anglais: GROMS) La session sera invitée à examiner les progrès accomplis pour le développement du GROMS et à prendre en compte une proposition relative à la continuation de cette initiative parrainée par le Gouvernement allemand. Résultats escomptés: Accord sur l'avenir du Registre mondial des espèces migratrices, y compris les considérations financières</p>	<p>UNEP/CMS/Conf. 7.7</p>	
<p>(b) Mesures visant à améliorer l'état de conservation des espèces inscrites aux Annexes I et II Sous ce vaste point de l'ordre du jour, l'on s'attend à ce que la session se concentre sur trois domaines principaux : (1) mesures de conservation en faveur des espèces spécifiques inscrites à l'Annexe I faisant l'objet « d'actions concertées »; (2) mesures de conservation en faveur des espèces spécifiques inscrites à l'Annexe II faisant l'objet « d'actions de coopération »; (3) interventions dans des domaines thématiques multi-sectoriels (p. ex. réduction des prises accidentelles, évaluation des conséquences des obstacles sur la migration, espèces exotiques envahissantes, effets des changements climatiques, etc.)</p>	<p>UNEP/CMS/Conf. 7.8 UNEP/CMS/Res. 7.1 UNEP/CMS/Rec. 7.1-7.5</p>	
<p>(c) Examen des Accords de l'Article IV (i) Accords conclus Les représentants des Accords de la CMS déjà conclus – à savoir ACAP, ACCOBAMS, AEWA, ASCOBANS, EUROBATS, Wadden Sea Seals – seront invités à faire une synthèse succincte de leur présentations écrites. Le Secrétariat fera brièvement rapport sur les développements concernant les Mémoires d'Accord lesquels bénéficient des services du Secrétariat (c.-à.-d. tortues marines de l'Afrique; tortues marines de l'océan Indien/Asie du sud-est; cerf de Bactriane, grande outarde; grue blanche de Sibérie; courlis à bec grêle).</p>	<p>UNEP/CMS/Conf. 7.9 UNEP/CMS/Conf. 7.9.1</p>	

	Documents	Notes
<p>(ii) Elaboration de futurs Accords La session est invitée à étudier le développement éventuel d'Accords relatifs à d'autres taxons et régions, en se fondant sur les documents d'information sous forme d'évaluations préparées à cette fin par le Secrétariat et un groupe de travail du Comité permanent . Résultats escomptés: Accord sur les priorités/ressources pour le développement d'autres instruments devant servir à l'application de la Convention.</p>	UNEP/CMS/Conf. 7.9.2 UNEP/CMS/Inf.7.16 UNEP/CMS/Res.7.2	
<p>(iii) Directives pour l'harmonisation de futurs Accords Le Secrétariat informera la session de tout progrès accompli pour la finalisation des directives.</p>	UNEP/CMS/Conf. 7.9.3	
<p>(d) Examen de l'application du Plan stratégique pour 2000-2005 L'instrument pour la soumission des rapports mis au point par le Secrétariat afin de surveiller les progrès accomplis en matière d'application du Plan stratégique sera davantage affiné avant et durant la session sur la base des contributions des Parties à la CMS et du Groupe de travail sur la performance (PWG). Il est proposé que le PWG continue son travail pendant la COP7 ou qu'un groupe de travail ouvert à tous soit instauré à cette fin. Résultats escomptés: Achèvement, dans la mesure du possible, du document d'examen du Plan stratégique. L'on s'attend à ce que soient proposées d'autres activités au cours de cet examen : ces dernières devraient faire l'objet d'une hiérarchisation et d'une évaluation des coûts et introduites dans la discussion au sujet des dispositions financières (point 13 de l'ordre du jour).</p>	UNEP/CMS/Conf. 7.10 UNEP/CMS/Conf. 7.13.2 UNEP/CMS/Res. 7.3	
<p>(e) Coopération avec d'autres organes La session examinera les développements en matière de coopération avec d'autres organisations avec lesquelles des liens institutionnels sont souhaitables, y compris (mais pas limité à): CDB, Ramsar, UNESCO, CITES, CBI, UNCCD, Wetlands International, BirdLife International, UICN, WWF etc. Ceci inclura la prise en compte des MoU et programmes de travail conjoints existants ou prévus. Résultats escomptés: Accord sur le calendrier, les priorités et les ressources nécessaires au développement et/ou à l'application des MoU institutionnels et programmes de travail conjoints.</p>	UNEP/CMS/Conf. 7.11	
<p>12. Examen des propositions pour des amendements à apporter aux Annexes I et II de la Convention Les propositions soumises par neuf Parties à la CMS relatives à l'inscription de 36 espèces au total aux Annexes I et/ou II seront examinées. L'avis du Conseil scientifique sera présenté à la session afin de faciliter l'examen de chacune de ces propositions. Résultats escomptés: Décisions de la COP sur l'acceptation ou le rejet de chacune de ces propositions.</p>	UNEP/CMS/Conf. 7.12 UNEP/CMS/Inf. 7.5	

	Documents	Notes
<p>13. Dispositions financières et administratives Sous ce point de l'ordre du jour la session aura l'occasion d'examiner les contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CMS, ainsi que l'utilisation de ses ressources au cours de la période biennale précédente; de prendre une décision relative au budget pour la prochaine période triennale; et de prolonger la durée du Fonds d'affectation spéciale de trois ans. <i>Résultats escomptés:</i> Prise de note du rapport du Secrétariat sur les questions budgétaires; adoption consensuelle du budget pour la période triennale 2003-2005 doté de ressources suffisantes afin de réaliser le programme de travail décidé par la COP; et prolongation du Fonds d'affectation spéciale de la CMS jusqu'au 31 décembre 2005.</p>	UNEP/CMS/Conf.7.13.1 UNEP/CMS/Conf.7.13.2 UNEP/CMS/Conf.7.10 UNEP/CMS/Conf.7.14.2 UNEP/CMS/Res. 7.7	
<p>14. Dispositions institutionnelles:</p> <p>(a) Accord de siège et personnalité juridique La session sera invitée à donner son consentement à la conclusion anticipée d'un Accord de siège entre le Gouvernement de l'Allemagne, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Secrétariat du PNUE/CMS qui gère le fonctionnement de la CMS dans le pays hôte.</p>	UNEP/CMS/Conf. 7.14.1 UNEP/CMS/Res. 7.8	
<p>(b) Regroupement des secrétariats des accords Le Secrétariat fera rapport sur l'évolution des dispositions pour la cohabitation des secrétariats d'Accord avec le Secrétariat de la CMS à Bonn, y compris une analyse des ressources nécessaires à l'avenir.</p>	UNEP/CMS/Conf. 7.14.2	
<p>(c) Comité permanent Suite à l'adoption, après un examen minutieux, d'une résolution à la COP6 relative aux dispositions pour le Comité permanent, on s'attend à ce que la discussion sous ce point de l'ordre du jour soit limitée à l'élection des membres régionaux.</p>	UNEP/CMS/Conf. 7.14.3 [UNEP/CMS/Res. 7.5]	
<p>(d) Conseil scientifique La session sera invitée à examiner toute recommandation émanant du Conseil scientifique et se rapportant au fonctionnement efficace de cet organe, et à désigner (ou reconduire dans leurs fonctions) des experts possédant les compétences requises afin d'apporter leurs concours aux travaux du Conseil.</p>	UNEP/CMS/Conf. 7.14.4 UNEP/CMS/Res. 7.6	
<p>15. Rapports des comités de session Les parties du rapports principal seront examinés en séance plénière dès lors qu'elles seront disponibles, généralement dans les deux jours suivant la session en question du Comité plénier. Les projets de rapport seront disponibles dans les trois langues de travail, sauf pour les sessions du dernier jour où ils ne seront disponibles qu'en version anglaise. Les rapports des autres comités de session, y compris les groupes de travail, seront présentés sur une base <i>ad hoc</i>.</p>		

	Documents	Notes
<p>16. Adoption des résolutions et recommandations et amendements à apporter aux Annexes I et II La session sera invitée à adopter, lors de sa session finale, les textes des résolutions et recommandations transmises à la séance plénière, après examen détaillé et discussion au sein du Comité plénier. La session sera également invitée à adopter les amendements convenus à apporter aux Annexes I et II de la Convention.</p>		
<p>17. Date et lieu de la huitième session de la Conférence des Parties L'on s'attend à ce qu'une ou plusieurs Parties à la CMS se rendent à Bonn disposées à faire acte de leur candidature pour accueillir, dans le courant 2005, la huitième Session de la Conférence des Parties.</p>	UNEP/CMS/Res. 7.9	
<p>18. Questions diverses Sous ce point de l'ordre du jour pourra être soulevée toute autre question non couverte par les points de l'ordre du jour précédent.</p>		
<p>19. Adoption du rapport de la session Un projet de rapport sera présenté pour adoption à la session plénière finale, dans la mesure du possible dans les trois langues de travail, étant entendu que le Secrétariat sera chargé de finaliser le texte dans les semaines suivant la session.</p>		
<p>20. Clôture de la session Il est prévu de clôturer la session mardi, 24 septembre, avant 17 h 00, afin de faciliter la transition à la Réunion des Parties de l'AEWA qui commencera le lendemain. Les membres du Comité permanent (seulement) seront invités à se réunir brièvement immédiatement après la clôture de la session.</p>		

S:_WorkingDocs\COPs\COP7_Bonn, Germany\PRE_SESSION_Documents\French\CP7CF7.01.1_prov_annotated_agenda_fr.wpd